



# IDEAL WORK

## PUROMETALLO-ATTIVATORE

Revision n. 2  
Du 18.02.2015  
Imprimé le 20.10.2018  
Page n. 1/6

## Fiche de données de sécurité

### SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Code:  
Dénomination

PUROMETALLO-ATTIVATORE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire  
Solution oxydante

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale:  
IDEAL WORK SRL  
Adresse:  
Via Kennedy, 52  
31030 Vallà di Riese Pio X (TV)  
Localité et Pays:  
Italie  
tél. +39 423 /4535  
fax +39 423 /748429  
Adresse électronique d'une personne compétente  
responsible de la fiche de données de sécurité  
[sicurezza@idealwork.it](mailto:sicurezza@idealwork.it)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour toute information urgente s'adresser à:

Centre antipoison de :  
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de  
Angers 4 Rue Larrey  
Angers  
Téléphone: +33 2 41 35 33 30  
Fax: +33 2 41 35 55 07  
Numéro d'appel d'urgence: +33 2 41 48 21 21

### SECTION 2. Identification des dangers.

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Le produit n'est pas classé dangereux selon les dispositions du règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et ses modifications et ajustements ultérieurs). Toutefois, le produit contenant des substances dangereuses à des concentrations telles que spécifiées à la section 3, nécessite une fiche de données de sécurité comportant des informations appropriées, conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 et ses modifications ultérieures.

##### 2.1.1. Règlement 1272/2008 (CLP) et amendements et ajustements ultérieurs.

Classification et indications de danger: -

##### 2.1.2. Directives 67/548 / CEE et 1999/45 / CE et modifications et ajustements ultérieurs.

Symboles de danger: -

Phrases R: -

#### 2.2. Éléments de l'étiquette.

Pictogrammes de danger: -

Avertissements: -

Indications de danger:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de prudence: -

2.3. Autres dangers

Information non disponible.

### SECTION 3. Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances.

Information non applicable.

#### 3.2. Mélanges.



# IDEAL WORK

## PUROMETALLO-ATTIVATORE

Revision n. 2  
Du 18.02.2015  
Imprimé le 20.10.2018  
Page n. 2/6

Il contient:

**Identification.**  
CHLORURE D'AMMONIUM  
CAS. 12125-02-9  
CE. 235-186-4  
INDEX. 017-014-00-8  
TETRACLOROCUPRATO DI DIAMMONIO DIIDRATO  
CAS. 10060-13-6  
CE. -  
INDEX. -

% Conc. Classification 67/548 / CEE.

4 - 4,5 Xn R22, Xi R36

Classification 1272/2008 (CLP).

Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319

2 - 2,5 Xi R36 / 37/38

Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335

Remarque: Valeur supérieure de la plage exclue.

Le texte intégral des phrases de risque (R) et des mentions de danger (H) est présenté à la section 16 de la fiche.

T+ = Très toxique (T+), T = Toxique (T), Xn = Nocif (Xn), C = Corrosif (C), Xi = Irritant (Xi), O = Comburant (O), E = Explosif (E), F+ = extrêmement inflammable (F+), F = facilement inflammable (F), N = dangereux pour l'environnement (N)

## SECTION 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours.

YEUX: Enlevez toutes les lentilles de contact. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consultez un médecin si le problème persiste.  
PEAU: Enlever les vêtements contaminés par derrière. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consultez un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.  
INHALATION: Amener le sujet à l'air libre. Si la respiration est difficile,appelez immédiatement un médecin.  
INGESTION: Consultez immédiatement un médecin. Faites vomir uniquement selon les directives de votre médecin. Ne rien donner par la bouche si le sujet est inconscient et s'il n'est pas autorisé par le médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Pour les symptômes et les effets dus aux substances contenues, voir chap. 11.

### 4.3. Indication de la nécessité de consulter immédiatement un médecin et des traitements spéciaux.

Information non disponible.

## SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction.

#### MOYENS D'EXTINCTION ADAPTÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: dioxyde de carbone, mousse, poussière et eau nébulisée. MOYENS D'EXTINCTION INADAPTABLES

Aucun en particulier.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

RISQUES DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE Ne pas respirer les produits de combustion.

### 5.3. Recommandations pour les pompiers.

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidissez les récipients avec des jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé. Portez toujours un équipement de protection contre le feu complet. Recueillir les eaux d'extinction qui ne doivent pas être rejetées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus d'incendie conformément à la réglementation en vigueur.

#### EQUIPEMENT

Vêtements de lutte contre l'incendie tels que: appareil respiratoire à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), ignifuge (EN469), gants ignifugés (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

## SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures en cas d'urgence.

Bloquez la perte s'il n'y a pas de danger.

Porter un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuel visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables pour les travailleurs au travail et pour les interventions d'urgence.

### 6.2. Précautions environnementales.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de restauration.

Aspirer le produit ayant fui dans un récipient approprié. Évaluez la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit en vérifiant la section 10. Absorbez le reste avec un matériau absorbant inerte.

Assurer une ventilation suffisante de l'endroit affecté par la fuite. Vérifiez les incompatibilités possibles pour le matériau du conteneur dans la section 7. L'élimination du matériel contaminé doit être effectuée conformément aux dispositions du point 13.



# IDEAL WORK

## PUROMETALLO-ATTIVATORE

Revision n. 2  
Du 18.02.2015  
Imprimé le 20.10.2018  
Page n. 3/6

### 6.4. Référence à d'autres sections.

Toutes les informations concernant la protection personnelle et l'élimination sont données dans les sections 8 et 13.

## SECTION 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Manipulez le produit après avoir consulté toutes les autres sections de cette fiche de données de sécurité. Eviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Enlevez les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'accéder aux zones où vous mangez.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Conserver uniquement dans le conteneur d'origine. Stocker les conteneurs fermés dans un endroit bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil. Tenir les conteneurs à l'écart des matières incompatibles en vérifiant la section 10.

### 7.3. Utilisations finales spécifiques.

Information non disponible.

## SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle.

Références normatives:

Italie	Décret législatif italien du 9 avril 2008, n ° 81.			
Switzerland	Valeurs limites des postes de travail 2012.			
OEL EU	Directive 2009/161 / EU; Directive 2006/15 / CE; Directive 2004/37 / CE; Directive 2000/39 / CE.			
TLV-ACGIH	ACGIH 2012			

### CHLORURE D'AMMONIUM

Valore limite di soglia.		CHLORURE D'AMMONIUM			
Tipo	Stato	TWA/8h	STEL/15min		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
TLV	CH	3			RESPIR
TLV-ACGIH		10		20	

légende:

(C) = PLAFOND; INALAB = fraction inhalable; RESPIR = fraction respirante; TORAC = fraction thoracique.

### 8.2. Contrôles de l'exposition.

Considérant que l'utilisation de mesures techniques adéquates doit toujours avoir la priorité sur les équipements de protection individuelle, assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail grâce à une aspiration locale efficace.

#### PROTECTION DES MAINS

Protégez vos mains avec des gants de travail de catégorie I (voir Directive 89/686 / CEE et norme EN 374) tels que latex, PVC ou équivalent. Les éléments suivants doivent être pris en compte pour le choix final du matériau du gant de travail: dégradation, temps de rupture et perméation. Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être vérifiée avant utilisation comme imprévisible. Les gants ont une durée d'usure qui dépend de la durée de l'exposition.

#### PROTECTION DE LA PEAU

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

État physique	liquide
Couleur	bleu
odeur	caractéristique
Seuil olfactif.	Non disponible.
pH.	6
Point de fusion ou de congélation.	Non disponible.
Point d'ébullition initial.	Non disponible.
Plage d'ébullition.	Non disponible.
Point éclair	> 60 ° C
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité des solides et des gaz	Non disponible.
Limite inférieure d'inflammabilité.	Non disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité.	Non disponible.
Limite inférieure d'explosif.	Non disponible.
Limite supérieure d'explosif.	Non disponible.
Pression de vapeur.	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.



# IDEAL WORK

## PUROMETALLO-ATTIVATORE

Revision n. 2  
Du 18.02.2015  
Imprimé le 20.10.2018  
Page n. 4/6

Densité relative.	1.040 kg / l
Solubilité	Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol / eau:	Non disponible.
Température d'auto-inflammation.	Non disponible.
Température de décomposition.	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non disponible.

### 9.2. Autres informations

Information non disponible.

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité.

Il n'y a pas de risque particulier de réaction avec d'autres substances dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Des réactions inhabituelles ne sont pas attendues dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.4. Conditions à éviter.

Aucun en particulier. Cependant, suivez les précautions habituelles concernant les produits chimiques. CHLORURE D'AMMONIUM: humidité et sources de chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles.

CHLORURE D'AMMONIUM: eau, trifluorure et pentafluorure de brome, trifluorure de brome, heptafluorure d'iode, chlorate de potassium, alcalin, carbonates alcalins, acides, sels de plomb et d'argent.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux.

CHLORURE D'AMMONIUM: oxydes d'azote, d'ammoniac et d'acide chlorhydrique.

## SECTION 11. Informations toxicologiques

DIAMMON TETRACLOROCUPRATO: DL50 par voie orale (mg / kg) 584 (RAT).

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit lui-même, les dangers potentiels du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, conformément aux critères énoncés dans la norme de référence pour la classification.

Considérez donc la concentration des substances dangereuses individuelles mentionnées dans la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques découlant de l'exposition au produit.

CHLORURE D'AMMONIUM

DL50 (par voie orale). 1410 mg / kg de rat

## SECTION 12. Informations écologiques

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement. Avertir les autorités compétentes si le produit a atteint les cours d'eau ou les égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation.

### 12.1. Toxicité.

Information non disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité.

Information non disponible.

### 12.3. Potentiel bioaccumulatif.

Information non disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol.

Information non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB dans des pourcentages supérieurs à 0,1%.

### 12.6. Autres effets indésirables.

Information non disponible.



# IDEAL WORK

## PUROMETALLO-ATTIVATORE

Revision n. 2  
Du 18.02.2015  
Imprimé le 20.10.2018  
Page n. 5/6

### SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets.

Réutiliser, si possible. Les résidus du produit en tant que tel doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. L'élimination doit être confiée à une entreprise autorisée à gérer les déchets, conformément aux réglementations nationales et éventuellement locales. Ne jetez jamais le produit dans le sol, dans les égouts ou les cours d'eau. EMBALLAGE CONTAMINÉ Les emballages contaminés doivent être envoyés pour récupération ou élimination conformément aux réglementations nationales en matière de gestion des déchets.

### SECTION 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas considéré comme dangereux selon les dispositions en vigueur concernant le transport de marchandises dangereuses par route (A.D.R.), par rail (RID), par mer (Code IMDG) et par avion (IATA).

### SECTION 15. Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange.

Catégorie Seveso. Néant Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) n ° 1907/2006. Aucun.

Substances figurant sur la liste des substances candidates (article 59 du règlement REACH).  
Aucun.

Substances soumises à autorisation (Annexe XIV REACH).  
Aucun.

Substances soumises à l'obligation de notification d'exportation (CE) n ° 689/2008:  
Aucun.

Substances soumises à la Convention de Rotterdam:  
Aucun.

Substances soumises à la Convention de Stockholm:  
Aucun.  
Bilans de santé.

Information non disponible.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange et les substances qu'il contient.

### SECTION 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) mentionnées dans les sections 2-3 de la fiche:

Tox aiguë. 4 Toxicité aiguë, catégorie 4  
Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, catégorie 2  
Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, catégorie 2  
STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H315 Provoque une irritation de la peau.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Texte des phrases de risque (R) mentionnées aux sections 2-3 de la fiche:

R22 NOCIF POUR INGESTION.  
R36 IRRITANT POUR LES YEUX.  
R36 / 37/38 IRRITANT POUR LES YEUX, LES TRACTEURS RESPIRATOIRES ET LA PEAU.

#### LÉGENDE:

- ADR: Accord européen sur le transport de marchandises dangereuses par route
- NUMÉRO DE CAS: numéro de Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration qui agit à 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: numéro d'identification dans ESIS (archive européenne des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008



# IDEAL WORK

## PUROMETALLO-ATTIVATORE

Revision n. 2  
Du 18.02.2015  
Imprimé le 20.10.2018  
Page n. 6/6

- DNEL: niveau dérivé sans effet
- EmS: Calendrier d'urgence
- SGH: Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Réglementation sur le transport des marchandises dangereuses de l'Association du transport aérien international
- IC50: concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses
- OMI: Organisation Maritime Internationale
- INDEX NUMBER: numéro d'identification figurant à l'annexe VI du CLP
- CL50: concentration létale 50%
- DL50: dose létale 50%
- OEL: Niveau d'exposition professionnelle
- PBT: persistant, bioaccumulable et toxique selon REACH
- PEC: concentration environnementale prévisible
- PEL: niveau d'exposition prévisible
- PNEC: Concentration prévisible sans effets
- REACH: règlement CE 1907/2006
- RID: Réglementation du transport international de marchandises dangereuses par train
- TLV: valeur limite seuil
- TLV CEILING: Concentration à ne pas dépasser à tout moment d'exposition professionnelle.
- TWA STEL: limite d'exposition à court terme
- TWA: limite d'exposition moyenne pondérée
- COV: composé organique volatil
- vPvB: très persistant et très bioaccumulable selon REACH.

### BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE:

1. Directive 1999/45 / CE et modifications ultérieures
2. Directive 67/548 / CEE et modifications et ajustements ultérieurs
3. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
4. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
5. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
6. Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen
7. Règlement (CE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
8. L'indice Merck. Ed. 10
9. Manipulation de la sécurité chimique
10. Niosh - Registre des effets toxiques des substances chimiques
11. INRS - Fiche Toxicologique
12. Patty - Hygiène industrielle et toxicologie
13. N.I. Sax - Propriétés dangereuses des matériaux industriels - 7ème édition, 1989
14. Site web de l'Agence ECHA

### Note à l'utilisateur:

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière version. L'utilisateur doit s'assurer de la pertinence et de l'exhaustivité des informations en relation avec l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété spécifique du produit.

Étant donné que l'utilisation du produit ne relève pas de notre contrôle direct, l'utilisateur est tenu de respecter les lois et réglementations en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité sous sa propre responsabilité. Nous n'assumons aucune responsabilité pour une utilisation incorrecte.

Fournir une formation adéquate au personnel impliqué dans l'utilisation de produits chimiques.